



LE DÉPARTEMENT

Pôle social

Direction Enfance Jeunesse Famille

Place François Mitterrand
Carré Curial- BP1804
73018 Chambéry CEDEX

ARRÊTÉ

N°2023-ETS EJJ - 0012

Fixant la tarification et la dotation annuelle 2023
du coût horaire d'intervention d'une technicienne de
l'intervention sociale et familiale (TISF)
et d'une auxiliaire de vie sociale (AVS) pour
l'association d'Aide aux Familles à Domicile
14 Bis rue Pasteur
73200 Albertville.
Numéro FINESS : 730006749

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

- Vu** Le code de l'action sociale et des familles notamment ses articles L.313-11 et R.314-43-1 ;
- Vu** Le code de la santé publique ;
- Vu** L'arrêté portant transfert d'autorisation des activités gérées par l'association « Arche-en-ciel Service aux familles » à l'association « Aide aux Familles à Domicile (AFD) » en date du 28 novembre 2014 délivré par Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie ;
- Vu** L'arrêté d'autorisation du 7 octobre 2022 renouvelant, pour une durée de 15 ans, l'autorisation délivrée le 29 mai 2007 par Monsieur le Président du Conseil départemental de la Savoie ;
- Vu** Le vote de l'Assemblée départementale du 16 décembre 2022 (budget primitif 2023 du Département) ;
- Vu** Le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) 2018-2020 signé le 28 septembre 2018 entre le Département de la Savoie et l'association AFD ;
- Vu** L'avenant n°2 au CPOM 2018-2020 signé le 19 décembre 2022 entre le Département de la Savoie et l'association AFD ;
- Vu** Le courrier transmis par le Conseil département de la Savoie en date du 09 août 2023, fixant les montants des dotations globales versées à l'association AFD pour son activité à réaliser pour le compte du Conseil départemental de la Savoie ;
- SUR** Proposition de monsieur le Directeur général des services départementaux et de madame la Directrice générale adjointe du pôle social.

ARRÊTE

Article 1 - A compter du 1er janvier 2023, le tarif horaire pour le personnel de travail familial de l'association (AFD) est fixé à :

- 30,90 € pour l'intervention d'une auxiliaire de vie sociale (AVS) ;
- 46,31 € pour l'intervention d'une technicienne de l'intervention sociale et familiale (TISF).

Soit une évolution de 3,23 %, visant à compenser l'augmentation des dépenses due à l'inflation et aux revalorisations salariales.

Accuse de réception en préfecture
073-227300019-20230823-2023-ETS-EJJF012-AI
Date de télétransmission : 23/08/2023
Date de réception préfecture : 23/08/2023

Article 2 - Une dotation globale de financement d'un montant de 583 367,08 € est allouée au titre de l'aide sociale à l'enfance, par le Département de la Savoie à l'association AFD pour l'année 2023, et jusqu'à publication d'un nouvel arrêté de tarification.

Article 3 - Au titre du budget 2023, la dotation de financement est déterminée comme indiquée ci-dessous :

Calcul de la dotation

2023	TISF	AVS	Total
Nombre d'heures prévues dans l'année	11438 hrs	1737 hrs	
Tarif horaire	46,31 €	30,90 €	
Dotation globale à verser par le CD 73	529 693,78 €	53 673,30 €	583 367,08 €

Article 4 - Le versement de la dotation globale 2023 sera effectué par 1/12^{ème}, déduction faite des acomptes déjà versés, comme suit :

Dotation totale 2023	Fraction forfaitaire au 1/12 ^e 2023*	Mensualités versées de janvier à août	Mensualité versée de septembre à décembre
583 367,08 €	48 613,92 €	376 731,36 €	51 658,93 €

Le versement de la dotation globale 2024 s'effectuera par un versement mensuel par douzième, à terme échu après le 20 de chaque mois, soit 48 613,92 € par mois jusqu'à la parution du nouvel arrêté.

Article 5 - Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de Lyon dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou à l'égard des personnes et services auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

Article 6 - Monsieur le Directeur général des services départementaux, madame la Directrice générale adjointe du pôle social, madame la Présidente du service d'aide à domicile de « l'association d'Aide aux Familles à Domicile » sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de cet arrêté qui sera :

- publié sur le site Internet du Département de la Savoie,

24 AOUT 2023
CERTIFIE EXECUTOIRE

Par délégation
Le Directeur général Adjoint
Ressources et Moyens

Christophe SALVAT

Chambéry, le 23 AOUT 2023

Le Président,

Pour le Président
La Vice-présidente déléguée

Christiane BRUNET

Accusé de réception en préfecture
073-227300019-20230823-2023-ETS-EJF012-AI
Date de télétransmission : 23/08/2023
Date de réception préfecture : 23/08/2023

